

Conditions générales du programme Primes Globales d'EF

Les responsables de groupe sont automatiquement inscrits au programme de fidélisation Primes Globales. La participation au programme est facultative et assujettie aux modalités décrites aux présentes. Les articles pouvant être échangés et le nombre de points requis sont sujets à changement. Les conditions générales peuvent être modifiées avec ou sans préavis. EF Voyages Culturels (« EF ») se réserve le droit de fermer des comptes Primes Globales sans préavis. Veuillez visiter efvoyages.ca/PrimesGlobales pour consulter la liste la plus à jour des articles disponibles et le nombre de points requis.

Participation au programme Primes Globales

Veuillez noter que certains conseils scolaires n'autorisent qu'une participation restreinte au programme Primes Globales. EF respectera la réglementation mise en place par votre district. Veuillez communiquer avec votre conseiller en voyages ou envoyer un message au global.rewards@ef.com pour en savoir plus sur les règlements en vigueur dans votre région.

Qu'est-ce qui détermine les différents statuts de membre? Les niveaux de membre sont calculés d'après le nombre total de voyages que vous avez dirigés avec EF Voyages Culturels ou Voyages EF Go Ahead (ci-après désigné comme « la famille des voyages EF »). Votre statut de membre est réévalué chaque fois que vous rentrez d'un voyage que vous avez dirigé en tant que responsable de groupe. Les calculs affectant le statut des membres ont débuté le 1er janvier 1990.

Combien de voyages dois-je diriger pour passer à un niveau de membre supérieur?

Tous les responsables de groupe commencent par le statut de membre Bronze (avec leur premier voyage). Une fois que vous aurez dirigé deux voyages en tant que responsable de groupe, vous devenez membre Argent. Après cinq voyages en tant que responsable de groupe, vous devenez membre Or, puis membre Platine après dix voyages.

Comment est-ce que j'accumule des points Primes Globales?

Dirigez un voyage admissible

Vous obtenez un point par voyage et par voyageur à plein tarif (vous devez avoir au moins six voyageurs à plein tarif pour commencer à accumuler des points). Les voyages dirigés avec moins de six voyageurs ne vous permettent pas d'accumuler des points pour les voyageurs présents (mais le voyage sera tout de même comptabilisé pour votre statut de membre). Les points sont octroyés en fonction du nombre total de jours de voyage standard et non pour les périodes de séjour devancé ou prolongé. Aucun point Primes Globales n'est accordé pour les voyageurs qui voyagent gratuitement, les voyageurs qui bénéficient d'un rabais familial ou d'un rabais destiné au corps professoral, et les voyageurs qui annulent leur inscription ou qui transfèrent leur inscription à un autre voyage. Les voyages qui s'effectuent exclusivement par voie de terre permettent d'accumuler des points Primes Globales.

Recommandez un futur responsable de groupe EF

Le programme de recommandation d'EF est mis à la disposition des clients existants titulaires d'un compte actif qui dirigent ou ont dirigé au moins un voyage en tant que responsable de groupe avec la famille des voyages EF. Pour cela, il faut qu'au moins une fois tous les quatre ans, vous fassiez l'une des choses suivantes : diriger un voyage de la famille des voyages EF avec au moins six voyageurs à plein tarif, participer à un voyage de la famille des voyages EF en tant que chaperon, en tant que voyageur bénéficiant d'une place gratuite, ou en tant que voyageur individuel, ou soumettre une recommandation admissible. On parle de recommandation admissible lorsque la personne que vous nous recommandez effectue son premier voyage culturel EF avec au moins six voyageurs à plein tarif dans les quatre ans qui suivent votre recommandation. Dans un tel cas, vous ou votre école aurez droit à 500 points Primes Globales, à une bourse de voyage EF de 1 500 \$ ou encore à une somme de 1 000 \$. Aucune prime de recommandation ne sera accordée à un responsable de groupe voyageant avec vous, à moins que ce responsable de groupe n'enseigne à une autre école. La prime de recommandation n'est pas applicable aux responsables de groupe substitués, dans l'éventualité où le responsable d'origine serait incapable de voyager. Une seule récompense peut être octroyée par voyage. Si votre recommandation est admissible, 500 points Primes Globales seront automatiquement déposés sur votre compte le jour où la personne entame son voyage EF admissible. Si vous préférez recevoir la bourse ou la prime en argent, les 500 points seront déduits de votre compte Primes Globales. Ensuite, on appliquera une bourse de 1 500 \$ au solde de votre compte EF, le cas échéant, ou on effectuera un paiement par dépôt direct dans votre compte bancaire. Dans certains cas, conformément aux exigences de votre conseil scolaire, la prime de recommandation en argent de 1 000 \$ ne pourra être remise que sous forme de chèque envoyé à votre école et ne pourra pas être envoyée directement au responsable de groupe.

Les demandes de prime ou de bourse de voyage EF (ou de tout autre incitatif spécial lié à une recommandation) en espèces au lieu des 500 points Primes Globales doivent être présentées dans l'année suivant le premier voyage du responsable de groupe recommandé. Toutes les primes de recommandation doivent être réclamées dans l'année suivant le premier voyage du responsable de groupe recommandé.

Si la personne recommandée effectue un voyage EF en autocar en Amérique du Nord, vous pouvez obtenir les 500 points Primes Globales, la bourse de voyage EF de 1 500 \$ ou la prime en argent de 1 000 \$ lorsqu'il y a au moins 35 voyageurs à plein tarif. Toutes les autres conditions relatives au programme de recommandation pour les voyages internationaux s'appliquent.

Toutes les valeurs répertoriées des points ou tous les montants en espèces liés aux recommandations sont sujets à modification en tout temps sans préavis de la part d'EF.

À quel moment mes points Primes Globales deviennent-ils disponibles?

Les points Primes Globales obtenus dans le cadre d'un voyage étudiant admissible ou d'une recommandation demeurent en suspens jusqu'au départ du voyage, moment auquel ils sont activés. Les points ne peuvent être échangés contre une prime tant qu'ils ne sont pas actifs. La seule exception concerne les voyages-découverte. Les points en suspens peuvent alors être utilisés pour compléter les points actifs. Vous ne pouvez compléter les points manquants avec de l'argent. Les points Primes Globales ne sont pas négociables, transférables ou échangeables contre de l'argent. Vous ne pouvez pas mettre vos points en commun avec ceux d'un autre responsable de groupe pour obtenir une prime. Vous devez diriger votre voyage EF pour pouvoir bénéficier des primes et des incitatifs rattachés à ce voyage (ce qui comprend notamment les points Primes Globales, les voyages-découverte et les avantages offerts aux membres). Si vous annulez votre voyage; les points en suspens seront retirés de votre compte. Si un autre responsable de groupe vous remplace, c'est à ce dernier que reviendront l'ensemble des primes et des incitatifs rattachés à ce voyage.

Qu'advient-il de mes points en cas d'annulations pour mon voyage?

Si vous annulez votre voyage, les points en suspens seront retirés de votre compte. Si un voyageur annule sa participation à votre voyage, les points associés à sa participation seront retirés de votre compte. Si vous avez déjà échangé ces points, et que votre solde de points est négatif suite à une annulation, vous devrez vous acquitter du coût total de la prime échangée contre vos points.

Est-ce que mes points Primes Globales peuvent expirer?

Vos points n'expirent pas tant que votre compte demeure actif. Pour cela, il faut qu'au moins une fois tous les quatre ans, vous fassiez l'une des choses suivantes : diriger un voyage de la famille des voyages EF avec au moins six voyageurs à plein tarif, participer à un voyage de la famille des voyages EF en tant que chaperon, en tant que voyageur bénéficiant d'une place gratuite, ou en tant que voyageur individuel, ou soumettre une recommandation admissible. Après quatre ans d'inactivité sur le plan des voyages ou des recommandations validés, tous les points accumulés sur votre compte Primes Globales expirent. Les points expirés ne peuvent pas être rétablis.

Contre quoi est-ce que je peux échanger mes points?

Voyages-découverte EF

Pour pouvoir participer à un voyage-découverte, vous devez être un responsable de groupe qui dirige un voyage culturel EF au cours de la même saison que le voyage-découverte. Le solde de vos points actifs doit être positif si vous désirez échanger des points contre un voyage-découverte. Pour vous inscrire, veuillez soumettre votre demande en ligne à partir de efvoyages.ca/PrimesGlobales dès que vous êtes admissible. Les places pour les voyages-découverte sont attribuées selon le principe du premier inscrit premier servi. Les dates exactes et le nombre de points requis seront indiqués en ligne. Tous les responsables de groupe inscrits seront informés des dates de départ exactes dès qu'elles auront été déterminées. Vous n'obtiendrez la confirmation de votre participation qu'une fois que vous aurez signé la décharge de responsabilité d'EF. Vous pouvez seulement venir accompagné d'un autre voyageur adulte (payant en points ou en argent). Tous les invités doivent être accompagnés par un responsable de groupe. Tous les invités doivent avoir au moins 18 ans. Les tarifs pour les invités payants seront disponibles environ 90 jours avant la date de départ prévue. L'annulation d'un voyage-découverte moins de 120 jours avant la date de départ pourrait entraîner la perte complète des points. Voir les conditions générales des voyages-découverte pour connaître tous les détails du programme.

Recherche de vols et d'hôtels EF

Vous pouvez utiliser le localisateur de vols d'EF pour rechercher et réserver des vols nationaux et internationaux et des chambres d'hôtel au moyen de vos points Primes Globales. Un minimum de 100 points actifs est nécessaire pour rechercher des vols sur le moteur de réservation; les vols doivent être réservés au moins 24 heures à l'avance. Aucune modification ou aucun remboursement ne peuvent s'appliquer aux vols dont le billet a été émis ou aux réservations confirmées de chambres d'hôtel.

Le simple affichage d'informations sur le site Web du localisateur de vols d'EF n'implique, ne suggère et ne constitue aucunement une recommandation par EF du produit ou du fournisseur de voyages en question, ou une quelconque affiliation avec le fournisseur. Comme EF ne contrôle pas les produits de voyage et ne vérifie pas le contenu téléversé sur le Web par les fournisseurs de voyages, il nous est impossible de garantir les prix affichés sur notre site Web.

Expériences pendant le voyage

Excursions optionnelles : les points Primes Globales peuvent être échangés contre des excursions en option offertes pour votre voyage. Votre demande doit être reçue au moins 110 jours avant le départ.

Surclassement en chambre individuelle : les points Primes Globales peuvent être échangés pour un adulte qui, dans le cadre de votre voyage étudiant, souhaite passer d'une chambre pour deux personnes à une chambre individuelle. Votre demande doit être reçue au moins 110 jours avant le départ.

Bourses d'études : les points Primes Globales peuvent être échangés contre une bourse de voyage pour l'un des voyageurs. Les bourses sont échangées par tranches de 10 points. Les bourses ne peuvent pas être utilisées pour financer l'acompte d'inscription ou le régime mondial d'assurance voyage. Si le bénéficiaire de la bourse annule sa participation au voyage, il se peut que vous perdiez vos points.

Participation au voyage d'un collègue : les points Primes Globales peuvent être appliqués au prix de votre programme de voyage si vous êtes un voyageur payant qui participe au voyage d'un collègue. Ce dernier doit vous avoir autorisé à participer à son voyage. Votre demande doit être reçue au moins 125 jours avant le départ. Si vous annulez votre participation au voyage de votre collègue, il se peut que vous perdiez vos points.

Primes pour les voyages Go Ahead et les écoles de langues d'EF

Les demandes concernant les voyages Go Ahead annoncés ou les écoles de langues d'EF doivent être envoyées en ligne à l'adresse efvoyages.ca/primesglobales. En plus des voyages Go Ahead annoncés d'EF, les points peuvent être échangés contre tout voyage Go Ahead par tranches de 100 points. Bien qu'EF fasse tout son possible pour se conformer aux dates de départ demandées, elle ne peut les garantir et le responsable de groupe devra parfois faire preuve d'une certaine souplesse.

Après l'échange des points Primes Globales, la réservation est non remboursable et les conditions des écoles de langues ou des voyages Go Ahead d'EF entrent en vigueur. En cas de retards ou d'annulations en raison des conditions climatiques, la compagnie aérienne essaiera d'effectuer une nouvelle réservation. EF ne peut pas garantir une réservation de remplacement ou le remboursement des points.

Outils et matériel pédagogiques

La livraison du matériel peut prendre de 4 à 6 semaines après qu'EF reçoive la demande. Veuillez consulter efvoyages.ca/PrimesGlobales pour connaître toutes les options actuellement disponibles.

Existe-t-il des restrictions quant à l'échange des points?

Seuls les points actifs peuvent être échangés contre une prime (sauf pour les voyages-découverte). Seuls les éléments proposés par EF sont disponibles; les surclassements disponibles pour certains éléments exigent des points supplémentaires. EF se réserve le droit de modifier le total des points Primes Globales requis pour les primes-voyage et les primes-cadeau, et de mettre un terme à certaines primes ou de les modifier en tout temps. Veuillez visiter efvoyages.ca/PrimesGlobales pour consulter la liste la plus à jour des articles disponibles et le nombre de points requis. Les dates de voyage sont régies par la disponibilité des contrats avec les compagnies aériennes, et une certaine flexibilité quant aux dates ou à l'heure peut s'avérer nécessaire. Les offres peuvent être modifiées sans préavis.

Autres modalités

Chambre individuelle gratuite

Nos membres Or et Platine peuvent opter pour une chambre individuelle gratuite dans le cadre des voyages étudiants. On vous assignera automatiquement une chambre pour deux personnes. Si vous préférez avoir une chambre individuelle, vous devez en faire la demande au moins 110 jours avant le départ. Un tel surclassement en chambre individuelle est non transférable et est uniquement octroyé pour les voyages admissibles. Il n'est pas disponible pour les voyages récompense. Le surclassement n'a aucune valeur de remplacement; si vous décidez de ne pas réserver de chambre individuelle, l'occasion de surclassement sera perdue.

Retrait du programme de fidélisation Primes Globales

Vous pouvez vous retirer du programme de fidélisation Primes Globales. En choisissant de vous retirer du programme, vous perdez tous les points que vous avez accumulés. Les points demeurent non transférables. Votre statut de membre sera toutefois maintenu. Vous pouvez à nouveau adhérer au programme à une date ultérieure; le solde de votre compte sera alors nul. Les points rattachés aux voyages dirigés durant votre période de retrait ne seront pas portés à votre compte. Les points Primes Globales et les primes rattachées au programme ne sont pas rétroactifs.

Responsabilités juridiques

EF ne saurait être tenue responsable en cas de dommages corporels, de dommages matériels ou de pertes de revenus, quelle qu'en soit la cause. Tous les responsables de groupe doivent s'assurer d'agir en conformité avec tout règlement local, régional ou provincial à l'égard de leur statut de membre d'un programme de récompenses. EF se réserve le droit de modifier le programme de fidélisation Primes Globales en tout temps et sans préavis, y compris en ce qui concerne les politiques relatives à l'expiration des points, les statuts de membre et les avantages accordés.

Conditions générales applicables aux voyages de formation par l'expérience EF

Que sont les voyages de formation par l'expérience?

Fermelement engagée à assurer la sécurité et le soutien de ses voyageurs, EF a pour priorité de préparer adéquatement les enseignants en vue de leurs voyages culturels. Lors d'un voyage de formation EF, les responsables de groupe apprennent aux côtés de leurs pairs, en compagnie de personnel d'EF et d'un responsable de groupe expérimenté. Ils abordent une vaste gamme de sujets essentiels comme la sécurité lors des voyages, l'engagement des voyageurs et la logistique à destination. En explorant ainsi une nouvelle destination et en faisant eux-mêmes l'expérience d'un voyage culturel EF, les responsables de groupe développent les habiletés et le savoir-faire pratique nécessaires pour gérer toute situation. Ils pourront ainsi mener leur voyage en toute confiance et en toute sécurité.

Admissibilité

Les voyages de formation d'EF sont destinés aux responsables de groupe qui entreprennent pour la première fois un voyage EF à l'étranger. Pour être admissibles, les responsables de groupe doivent réaliser leur premier voyage EF avec au moins 10 voyageurs payants inscrits. Si vous n'avez pas atteint le nombre de participants inscrits requis 60 jours avant le départ, vous serez retiré du voyage de formation. Les responsables de groupe sans expérience doivent réaliser leur voyage de formation avant leur premier voyage culturel EF. EF se réserve le droit de ne former qu'un seul responsable de groupe par voyage étudiant.

Annulation du voyage

Si vous annulez votre voyage EF, votre voyage de formation sera lui aussi annulé. Si vous vous êtes inscrit à un voyage de formation et que l'annulation de vos voyageurs entraîne la réduction du nombre de voyageurs payants à moins de 10 voyageurs, vous serez retiré du voyage de formation. Si vous devez annuler votre voyage de formation pour toute autre raison, vous devez en aviser EF par écrit au moins 60 jours avant le départ. Si vous annulez dans les 60 jours précédant le départ, EF se réserve le droit de vous facturer le plein montant des billets d'avion.

Si vous réalisez le voyage de formation, pour ensuite annuler votre voyage étudiant, EF se réserve le droit de vous facturer le plein montant du voyage de formation.

EF se réserve le droit d'annuler ou de modifier le voyage de formation pour quelque raison que ce soit, y compris, entre autres, en raison d'agitation politique, d'une catastrophe naturelle ou d'événements défavorables dans la destination.

Passeports, visas et autres documents de voyage

Chaque voyageur doit obtenir un passeport et tout visa applicable pour son voyage avant son départ. Pour les voyages à l'extérieur de l'Amérique du Nord, nous aurons besoin des renseignements sur le passeport 110 jours avant le départ. Si un voyageur n'est pas en mesure d'obtenir ces documents de voyage, nos frais d'annulation standard s'appliqueront. Assurez-vous que les passeports sont valables pendant au moins six mois après la fin de votre voyage. Les citoyens non canadiens devront prendre contact avec l'ambassade ou le consulat des pays de destination pour s'assurer qu'ils satisfont aux exigences d'entrée particulières. Souvenez-vous de vérifier minutieusement votre itinéraire en vue de vous conformer aux exigences de tous les pays que vous visiterez ou traverserez, y compris les transferts entre les aéroports des pays étrangers et le retour au Canada. Veuillez noter que sans les renseignements et les documents de voyage requis, le voyageur pourrait se voir refuser l'entrée dans un autre pays. Les conditions de vie et les us et coutumes dans la destination, de même que les normes et conditions relatives aux services publics, aux services généraux et à l'hébergement peuvent différer de ceux du Canada.

Renseignements supplémentaires et restrictions

Les places pour les voyages de formation par l'expérience sont attribuées selon le principe du premier inscrit premier servi. L'inscription prend fin une fois toutes les places du voyage remplies ou 60 jours avant le départ (selon la première éventualité).

Le forfait du voyage s'appuie sur une occupation en chambre à deux petits lits; si le participant souhaite obtenir un surclassement en chambre individuelle, des frais supplémentaires s'appliqueront. Les demandes de surclassement de chambre doivent être reçues 60 jours avant le départ.

Le régime mondial d'assurance voyage et les frais de surclassement sont non remboursables.

Les voyages de formation n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent être transférés à un autre responsable de groupe, chaperon ou voyageur. Tout responsable de groupe ne participant pas à un voyage de formation avant de diriger son premier voyage avec EF ne sera pas admissible aux voyages de formation futurs.

Comment trouver les vaccins requis pour ma destination?

Veuillez appeler le soutien aux voyageurs au 1-800-263-2806 ou consulter le voyage.gc.ca pour les recommandations les plus récentes sur les vaccins.

Changements de nom et frais applicables

Chaque voyageur doit fournir à EF son prénom, son second prénom (le cas échéant), son nom de famille et sa date de naissance tels qu'ils figurent sur son passeport. Toute modification apportée moins de 110 jours avant le départ est assujettie à des frais d'au moins 200 \$, plus des frais supplémentaires imposés par la ou les compagnies aériennes, ou pourrait être impossible à effectuer. Si le prénom, le second prénom ou le nom de famille qui figurent sur le billet du voyageur ne correspondent pas exactement à ce qui est inscrit dans son passeport, l'embarquement pourrait lui être refusé.

Protection des paiements des voyageurs

EF Voyages Culturels est inscrite conformément à la Loi sur les agences de voyages; à ce titre, la société respecte les normes et les politiques énoncées dans cette loi. Cela comprend la sécurisation de tous les paiements anticipés de ses clients, quel que soit leur province ou territoire d'origine, par l'intermédiaire des organisations suivantes. EF Voyages Culturels est inscrite auprès de TICO (enregistrement international n° 2395858, enregistrement national n° 50018789) et de Consumer Protection BC (enregistrement international n° 73991, enregistrement national n° 73990), et est titulaire d'un permis québécois auprès de l'Office de la protection du consommateur (permis de l'OPC n° 702732).

Conditions et dispositions

Les dispositions contenues dans les présentes conditions de réservation remplacent toute autre garantie, représentation ou modalité, à moins qu'elles soient expressément énoncées dans un avenant relatif aux conditions de réservation ou dans une lettre signée par un membre de la direction d'EF. Les conditions de réservation sont sujettes à changement.

Dans l'éventualité d'une importante fluctuation des devises, EF se réserve le droit d'appliquer un supplément correspondant. Le présent contrat permet les augmentations de prix jusqu'au moment où le client en acquitte le plein montant. Si l'augmentation de prix est supérieure à 7 %, sauf dans le cas où les augmentations découlent d'une augmentation de la taxe de vente au détail ou de la taxe fédérale sur les produits et services, le client a le droit d'annuler le contrat et d'obtenir un remboursement complet.

L'organisateur de votre voyage international est EF Education First International AG (« EF ») Selnaustrasse 30, 8001 Zurich, Suisse, numéro d'organisme CHE-109.874.655, numéro de TVA CHE-116.325.678 MWST. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. (« Educational Tours » ou « ET ») est une société affiliée d'EF Education First International Ltd. (« EF ») et agit uniquement en qualité de pourvoyeur de services de marketing pour cette société. ET ne fournit aucun bien ou service pour nos voyages. Les factures relatives à nos voyages sont émises par EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. au nom d'EF Education First International Ltd. Remarque : Les services fournis sont exemptés de taxes avec crédit conformément à la loi fédérale suisse en ce qui a trait à l'article 23 relatif à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'organisateur de voyages pour votre voyage national est EF Tours Canada Ltd. (« EF »), situé à 80, rue Bloor Ouest, 16e étage, Toronto (Ontario) M5S 2V1. Son numéro de TPS/TVH est 85401 0311. EF Tours Canada Ltd. agit également en qualité de fournisseur de services de marketing et de ventes et émettra les factures pour les voyages au Canada et aux États-Unis.

Conditions générales applicables aux voyages-découverte EF

Que sont les voyages-découverte?

Les voyages-découverte vous donnent l'occasion d'échanger des idées, des connaissances et des conseils sur les voyages étudiants avec d'autres responsables de groupe expérimentés, tout en explorant une nouvelle région du monde. Pendant le voyage, nous organisons un atelier au cours duquel les responsables de groupe se répartissent en groupes de discussion pour échanger des idées entre eux ainsi qu'avec le personnel d'EF.

Admissibilité

Vous devez avoir effectué au moins un voyage étudiant en tant que responsable de groupe avant le voyage-découverte. Le responsable de groupe doit avoir un voyage étudiant actif l'année du voyage-découverte ainsi qu'une combinaison de points actifs et en attente correspondant au coût du voyage-découverte au moment de

l'inscription. Pour les responsables de groupe qui souhaitent amener un invité, un seul invité par responsable de groupe est autorisé. Pour la place de l'invité, le responsable du groupe aura la possibilité d'utiliser des points Primes Globales ou de payer en argent. Les combinaisons de points et d'argent comptant ne sont pas autorisées. L'invité doit être âgé de 18 ans ou plus à la date de départ du voyage-découverte.

Pour s'inscrire

destination, les dates et la valeur en points, ainsi que la date d'ouverture de l'inscription sur son site sécurisé intitulé du programme Primes Globales. L'inscription du responsable de groupe et de l'invité aux voyages-découverte se fait selon le principe du premier arrivé, premier servi. Le responsable de groupe sera contacté par un membre de l'équipe Primes Globales au sujet de son statut d'inscription. Une fois l'inscription confirmée, les points Primes Globales seront automatiquement déduits du compte Primes Globales du responsable de groupe. Si le voyage-découverte est complet, le responsable de groupe aura la possibilité de s'inscrire sur une liste d'attente. Si des places se libèrent, le responsable de groupe sera contacté pour confirmer son inscription. Toutes les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 110 jours avant la date de départ du voyage-découverte.

Qu'est-ce qui n'est pas compris dans un voyage-découverte?

Comme pour nos voyages étudiants, nos voyages-découverte comprennent le billet d'avion aller-retour, l'hébergement à l'hôtel, certains repas, les visites touristiques et l'admission aux activités, le transport vers les activités prévues à l'itinéraire, ainsi qu'un guide accompagnateur disponible en tout temps. Vous voyagerez également avec des membres du personnel des bureaux canadiens et internationaux d'EF. Un bagage enregistré (satisfaisant aux exigences de la compagnie aérienne) est inclus pour les destinations autres que le Canada et les États-Unis.

Qu'est-ce qui n'est pas compris dans un voyage-découverte?

Le régime mondial d'assurance voyage, les surclassements en chambre individuelle, les boissons et les repas non spécifiés dans l'itinéraire, les excursions facultatives et les activités en temps libre ne sont pas inclus. Vous êtes également responsables des pourboires habituels pour votre guide accompagnateur et le(s) chauffeur(s) d'autocar, ainsi que des frais pour les documents de voyage (visas, etc.) dont vous pourriez avoir besoin pour le voyage. Les bagages enregistrés ne sont pas inclus dans les voyages-découverte au Canada ou aux États-Unis.

Attribution des chambres

Le forfait du voyage s'appuie sur une occupation double; si vous souhaitez obtenir un surclassement pour passer en chambre individuelle, des frais supplémentaires s'appliqueront. Les demandes de surclassement de chambre doivent être reçues 110 jours avant le départ et pourraient ne pas être possibles selon la destination.

Dispositions spéciales de voyage

Il est presque toujours possible de prendre des dispositions pour retarder son départ à la fin du programme du voyage-découverte, moyennant des frais. Il est également possible de revenir d'un aéroport différent (certaines restrictions s'appliquent selon la destination). Un membre de l'équipe de la fidélisation de la clientèle vous contactera au sujet de cette option au plus tard 120 jours avant le départ.

Renseignements supplémentaires et restrictions

Les places pour les voyages-découverte sont attribuées selon le principe du premier inscrit premier servi. L'inscription prend fin une fois toutes les places du voyage remplies ou 60 jours avant le départ (selon la première éventualité). Toute demande de voyage spéciale visant à prolonger le séjour doit être présentée au plus tard 110 jours avant le départ; une telle demande sera d'ailleurs assujettie à des frais supplémentaires. EF ne peut garantir que votre demande de voyage pourra être exécutée.

Annulation du voyage

Paiement au moyen de points : Si votre place a été payée au moyen de points et annulée dans les 110 jours ou plus avant le départ, un remboursement intégral des points sera émis, moins les frais non remboursables. Pour les annulations reçues entre 110 et 60 jours avant le départ, on accordera un remboursement excluant les frais non remboursables et 50 % des points. Pour les annulations effectuées 59 jours ou moins avant le départ, aucun remboursement de points ne sera émis. Les frais non remboursables, tels que le régime mondial d'assurance voyage, les suppléments pour chambre individuelle et les frais pour retour tardif, sont également déduits des remboursements.

Si la place d'un invité est payée en argent et annulée dans les 110 jours ou plus avant le départ, un remboursement intégral sera émis, moins les frais non remboursables. Pour les annulations reçues entre 110 et 60 jours avant le départ, on accordera un remboursement excluant les frais non remboursables et 50 % du prix du programme de convention. Pour les annulations effectuées 59 jours ou moins avant le départ, aucun remboursement ne sera émis. Les frais non remboursables, tels que le régime mondial d'assurance voyage, les suppléments pour chambre individuelle et les frais pour retour tardif, sont également déduits des remboursements.

Comment trouver les vaccins requis pour ma destination?

Veillez appeler le soutien aux voyageurs au 1-800-263-2806 ou consulter le voyage.gc.ca pour les recommandations les plus récentes sur les vaccins.

Changements de nom et frais applicables

Chaque voyageur doit fournir à EF son prénom, son second prénom (le cas échéant), son nom de famille et sa date de naissance tels qu'ils figurent sur son passeport. Toute modification apportée moins de 110 jours avant le départ est assujettie à des frais d'au moins 200 \$, plus des frais supplémentaires imposés par la ou les compagnies aériennes, ou pourrait être impossible à effectuer. Si le prénom, le second prénom ou le nom de famille qui figurent sur le billet du voyageur ne correspondent pas exactement à ce qui est inscrit dans son passeport, l'embarquement pourrait lui être refusé.

Protection des paiements des voyageurs

EF Voyages Culturels est inscrite conformément à la Loi sur les agences de voyages; à ce titre, la société respecte les normes et les politiques énoncées dans cette loi. Cela comprend la sécurisation de tous les paiements anticipés de ses clients, quel que soit leur province ou territoire d'origine, par l'intermédiaire des organisations suivantes. EF Voyages Culturels est inscrite auprès de TICO (enregistrement international n° 2395858, enregistrement national n° 50018789) et de Consumer Protection BC (enregistrement international n° 73991, enregistrement national n° 73990), et est titulaire d'un permis québécois auprès de l'Office de la protection du consommateur (permis de l'OPC n° 702732).

Conditions et dispositions

Les dispositions contenues dans les présentes conditions de réservation remplacent toute autre garantie, représentation ou modalité, à moins qu'elles soient expressément énoncées dans un avenant relatif aux conditions de réservation ou dans une lettre signée par un membre de la direction d'EF. Les conditions de réservation sont sujettes à changement.

Dans l'éventualité d'une importante fluctuation des devises, EF se réserve le droit d'appliquer un supplément correspondant. Le présent contrat permet les augmentations de prix jusqu'au moment où le client en acquitte le plein montant. Si l'augmentation de prix est supérieure à 7 %, sauf dans le cas où les augmentations découlent d'une augmentation de la taxe de vente au détail ou de la taxe fédérale sur les produits et services, le client a le droit d'annuler le contrat et d'obtenir un remboursement complet.

L'organisateur de votre voyage international est EF Education First International AG (« EF ») Selnaustrasse 30, 8001 Zurich, Suisse, numéro d'organisme CHE-109.874.655, numéro de TVA CHE-116.325.678 MWST. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. (« Educational Tours » ou « ET ») est une société affiliée d'EF Education First International Ltd. (« EF ») et agit uniquement en qualité de pourvoyeur de services de marketing pour cette société. ET ne fournit aucun bien ou service pour nos voyages. Les factures relatives à nos voyages sont émises par EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. au nom d'EF Education First International Ltd. Remarque : les services fournis sont exemptés de taxes avec crédit conformément à la loi fédérale suisse en ce qui a trait à l'article 23 relatif à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'organisateur de voyages pour votre voyage national est EF Tours Canada Ltd. (« EF »), situé au 80, rue Bloor Ouest, 16e étage, Toronto (Ontario) M5S 2V1. Son numéro de TPS/TVH est 85401 0311. EF Tours Canada Ltd. agit également en qualité de fournisseur de services de marketing et de ventes et émettra les factures pour les voyages au Canada et aux États-Unis.